



**Décision n° CODEP-STR-2019-029726 Président de l’Autorité de sûreté nucléaire du 4 juillet 2019 autorisant Electricité de France à modifier de manière notable les modalités d’exploitation autorisées de l’installation nucléaire de base n°75, dénommée CNPE de Fessenheim, située dans la commune de Fessenheim (Haut-Rhin)**

Le Président de l’Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l’environnement, notamment son article L. 593-15 R. 593-55 et suivants;

Vu le décret du 3 février 1972 modifié autorisant la création, par électricité de France, de la centrale nucléaire de Fessenheim (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> tranche) (Haut-Rhin) ;

Vu l’arrêté du 7 février 2012 modifié fixant les règles générales relatives aux installations nucléaires de base ;

Vu la décision n° 2017-DC-0616 de l’Autorité de sûreté nucléaire du 30 novembre 2017 relative aux modifications notables des installations nucléaires de base ;

Vu la demande d’autorisation de modification notable transmise par courrier D519019L0548-M00 du 19 juin 2019 ;

Considérant que, par courrier du 19 juin 2019 susvisé Electricité de France a déposé une demande d’autorisation de modification du chapitre 3 des Règles Générales d’Exploitation afin de procéder à la requalification du bloc anti-effet chaudière de 2RIS064VP ; que cette modification constitue une modification notable des modalités d’exploitation de son installation relevant du régime d’autorisation de l’ASN régi par l’article R. 593-55 du code de l’environnement,

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Électricité de France, ci-après dénommée « l’exploitant », est autorisée à modifier l’installation nucléaire de base n°75 dans les conditions prévues par sa demande du 19 juin 2019 susvisée.

## **Article 2**

La présente décision peut être déférée devant le Conseil d'État par l'exploitant, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

## **Article 3**

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée à Electricité de France et publiée au Bulletin officiel de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Strasbourg, le 4 juillet 2019

Pour le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire  
et par délégation,  
le chef de la division de Strasbourg

**SIGNÉ PAR**

Pierre BOIS